

Étaient présents :

Michel Batoufflet – Directeur, **Fabienne Mazzuchelli** – Responsable Administrative, **Nathalie Popelier** – Cheffe de service RH, **Sophie Moulinier** – Responsable Scolarité, **Romain Poyer** - Chef de service hygiène & sécurité, maintenance et moyens généraux, **Christiane Bougan** – Responsable Apprentissage, **David Lautru** – Chef de Département GEII, **Frédéric Pablo** – Chef de Département GMP, Lavinia Grosu – Chef de département GTE, **Paul-Laurent Saunier** – Chef de département GEA, **Sébastien Lemerle** – Chef de Département INFOCOM, **Marc Jaillot** – Chef de département TC.

VALIDATION DU PV DE SEANCE DU 12/11/2019

Le PV de séance du 12/11/2019 est approuvé.

INFORMATIONS

• Calendrier des examens – mouvement de grève

M. BATOUFFLET informe que les étudiants ont reçu un mail concernant le report des examens. Il est rappelé que ce message ne concerne pas les étudiants de l'IUT.

Cependant, si la situation perdure une décision devra être prise.

F. PABLO ajoute que la mise en place de DS s'annonce compliquée à gérer.

M. JAILLOT propose de faire reculer la date de début de stage pour les étudiants de TC si des DS doivent être reportés.

Un avenant pourra être rédigé.

• Travaux tranche III

M. BATOUFFLET annonce un retard de livraison de 15 jours. Le déménagement des mobiliers du CROUS doit être prévu au mois de juillet.

M. BATOUFFLET informe que le conseil d'IUT devra acter la restitution des salles après travaux.

F. MAZZUCHELLI ajoute que le percement des murs en pignon (jonction avec le bâtiment B) est prévu pendant la période de Noël.

Les travaux de la salle B.308 sont prévus les 19 et 20/12/19.

F. MAZZUCHELLI informe que des dégâts ont eu lieu fin novembre. Ce sera l'objet d'une réunion de prévention (type CHSCT).

• Présentation des formations à l'UPN et salons

M. BATOUFFLET informe de sa présence lors de la présentation des formations à destination des proviseurs de lycées organisée le 04/12/2019 à l'UPN.

M. BATOUFFLET rappelle que l'IUT ne participera pas au salon organisé par l'UVSQ.

• B.U.T

M. BATOUFFLET informe que l'arrêté Licence a été modifié sur certains points.

L. GROSU ajoute qu'une décision est à prendre concernant les LP Aéronautiques.

M. BATOUFFLET est favorable à garder en LP suspendue « de niche ». Il faudra être vigilant pour ne pas que ces LP glissent à l'UPN. Une décision de l'IUT est à prendre.

M. BATOUFFLET propose d'organiser une réunion avec les responsables de formation en début de semaine prochaine.

• CFA Sup2000

M. BATOUFFLET annonce que le CFA Sup2000 serait en cessation de paiement. Cette information circule à Nanterre. Cette mise en cessation de paiement du CFA est une action anticipée dans la perspective des changements liés à la réforme de la formation professionnelle. Le CFA a été rassurant sur cette situation.

PROJET DE CONSTRUCTION À SAINT-CLOUD

M. BATOUFFLET rappelle l'historique du projet de construction sur Saint-Cloud. Ce projet de construction est prévu pour abriter les formations logées actuellement sur le campus de Nanterre (GEA/TC et CS). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un CPER. Un cabinet d'étude a été mandaté pour effectuer une analyse préalable et l'étude de faisabilité.

P-L. SAUNIER fait part de ses inquiétudes relatives à une perte d'attractivité de cette localisation pour les départements GEA et TC.

M. BATOUFFLET informe également de la solution transitoire envisagée sur le campus de Nanterre, à savoir une réfection du bâtiment T (1400m² sur 2 niveaux). Le démarrage des travaux est prévu au printemps.

P-L. SAUNIER réitère la ferme opposition des départements GEA et TC concernant ces 2 propositions.

M. BATOUFFLET propose que dans chaque Département une discussion puisse avoir lieu sur les deux projets, dans la perspective d'une rencontre en janvier avec les acteurs concernés. La situation du projet sur Saint-Cloud est rappelée : site du vieux Pozzo _ résidence du Crous à Saint-Cloud

MAÎTRISE DU BUDGET HEURES ET FINANCES

RECETTES	en €
Ressources Etat	626 536
Dotation Établissement	507 536
<i>Dotation Établissement fonctionnement</i>	<i>280 736</i>
<i>Complément MESRI GEA/TC</i>	<i>36 600</i>
<i>Dotation équipement</i>	<i>190 200</i>
Dotation MESR HC	119 000
Ressources propres	1 580 392
Droits universitaires	71 000
Apprentissage	1 263 000
Formation continue	60 392
Taxe d'apprentissage	180 000
Crous	0
Convention Bioforce	6 000

Contributions internes	25 289
SITEC	17 789
LEME	0
LTIE	0
Médiadix	7 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 232 217

PFR Équipement	248 210
PFR PPI	475 478
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	723 688

RECETTES BUDGET TOTAL	2 955 905
------------------------------	------------------

DEPENSES	en €
Fonctionnement	1 119 595
Fonctionnement général établissements	859 000
formations	260 595
Rémunérations	379 500
en HC (RP pour App et FC)	219 500
en personnel	160 000
Équipement	190 200
Contributions versées	542 922
Contribution UPO	512 922
Heures complémentaires FI	500 000
DRH	9 000
affranchissement	366
téléphonie	2 510
AIR	1 046
Contribution SCD	30 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 232 217

PFR Équipement	248 210
PFR PPI	475 478
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	723 688

DEPENSES BUDGET TOTAL	2 955 905
------------------------------	------------------

STATUTS

Les statuts de l'IUT sont à réviser notamment concernant la répartition des collèges siégeant au conseil d'IUT ainsi que sur la composition du conseil de département.

COMMISSION HANDICAP

Afin de clarifier les missions de chacun, une procédure a été mise en place :

La procédure pour les étudiants est la suivante :

1. Déclarer la demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat du département d'accueil via l'adresse « handicap-departement@liste.parisnanterre.fr »

2. Rencontrer le médecin traitant ou les spécialistes qui suivent l'étudiant afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude du dossier de l'étudiant par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Se signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. L'étudiant devra présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle*. Cet avis médical est transmis à l'étudiant et au service handicap de l'université via une fiche de liaison.
5. L'étudiant remet une copie de la fiche de liaison à son secrétariat pédagogique.

La procédure administrative est la suivante :

1. Le secrétariat pédagogique récupère la fiche de liaison (avis médical) transmise par l'étudiant et la dépose sur l'espace partagé.
2. Le référent handicap du département récupère l'ensemble des fiches de liaisons de son département en vue de la commission handicap IUT (réunion de l'équipe plurielle mi-octobre)
3. L'équipe plurielle se réunit, étudie les fiches de liaison et propose un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement de chaque département. La notification d'aménagement est rédigée en temps réel sur format numérique projeté. Toutes les notifications seront sauvegardées sur l'espace commun accessible aux secrétariats pédagogiques.
4. Les secrétariats pédagogiques récupèrent et envoient pour signature du Directeur les notifications d'aménagements via les parapheurs.
5. La direction retourne les notifications signées aux départements.
6. Les secrétariats pédagogiques scannent les documents et déposent sur l'espace commun. Une copie est transmise aux étudiants.
7. Le service scolarité crée un fichier unique « Notifications handicap IUT » pour envoi au service handicap de l'Université.

QUESTIONS DIVERSES

• Grèves

S. LEMERLE demande ce qu'il en est des BIATSS qui ne peuvent venir travailler à cause des grèves.

N. POPELIER répond que les agents doivent poser des jours de congés.

• Remise de diplôme

La cérémonie de remise de diplômes du 13/12/19 est maintenue.

• Récupération heures

F. PABLO demande que les BIATSS puissent bénéficier d'heures de récupérations jusqu'à 19 heures et non 18h00 pour la remise de diplômes.

C. BOUGAN demande que les heures de transport soient prises en compte dans le calcul des heures de récupération concernant le salon du Bourget.

M. BATOUFFLET répond qu'un forfait a été décidé lors d'un précédent conseil.